

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 93.00.451.001.1 DU 21 JUIN 1993

Ensemble de mesurage BROOKS
modèle CC 52-2,5
pour gaz de pétrole liquéfiés
(PRECISION ORDINAIRE)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET DU 12 AVRIL 1955 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS MESUREURS VOLUMÉTRIQUES DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU, DE L'ARRETE DU 18 JANVIER 1956 RELATIF A LA CONSTRUCTION, LA VERIFICATION ET L'UTILISATION DES INSTRUMENTS MESUREURS DE CARBURANTS, COMBUSTIBLES ET LUBRIFIANTS LIQUIDES, MODIFIE PAR L'ARRETE DU 20 JANVIER 1960.

FABRICANT

BROOKS INSTRUMENT STATESBORO, GA
30458 Georgie (Etats-Unis d'Amérique).

DEMANDEUR

ROSEMOUNT SARL, 1, place des Etats-Unis,
94578 Rungis (France).

OBJET

La présente décision transfère au demandeur précité le bénéfice de l'approbation de modèle n° 85.1.01.491.1.4 du 27 mars 1985 (1) antérieurement accordée à la société EMERSON ELECTRIC (France) S.A. Division BROOKS, relative à l'ensemble de mesurage EMERSON BROOKS, modèle CC 52-2,5 pour gaz de pétrole liquéfiés.

CARACTERISTIQUES

Les caractéristiques de l'ensemble de mesurage faisant l'objet de la présente décision sont inchangées.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Le numéro de la présente décision doit figurer sur la plaque d'identification des instruments.

VALIDITE

La présente décision a une validité de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET

(1) Revue de Métrologie, mars 1985, page 198.